

**ECONOCOM GROUP***Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne*

Siège social: Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

(ci-après la "Société")

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES D'ECONOCOM  
GROUP SA/NV DU 13 AVRIL 2015****Vote par correspondance**

Conformément à l'article 33 des statuts de la Société, tout actionnaire peut voter par correspondance avant l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote.

Les formulaires peuvent parvenir à la Société par courrier recommandé (Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, Belgique), ou par e-mail à l'adresse suivante : [generalsecretariat@econocom.com](mailto:generalsecretariat@econocom.com). Ils doivent parvenir à la Société au plus tard six (6) jours ouvrables avant l'Assemblée Générale, soit le **7 avril 2015**. L'original doit être parvenu à la Société au plus tard lors de l'Assemblée Générale. A défaut, le vote ne sera pas pris en considération.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement et d'admission décrites dans la convocation, en ce compris les formalités de notification d'intention de participation.

Veillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

**Le(a) soussigné(e),**

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Numéro d'entreprise :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénoms :	
Domicile :	
Numéro national :	

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la date d'enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de \_\_\_\_\_ actions en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme ECONOCOM GROUP, ayant son siège social Place du Champ de Mars, 5 à 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0422.646.816,

Déclare voter par correspondance avec<sup>1</sup> \_\_\_\_\_ de ses actions tel que précisé ci-après à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui se tiendra le **13 avril 2015 à 11 h** Chaussée de Louvain 510/B80, à 1930 Zaventem, Belgique ou à toute autre assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour.

**A. Ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,15 euros par action.
2. Pouvoirs.

**B. Instructions de vote**

	OUI	NON	ABSTENTION
1. Remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré, conformément aux articles 612 et 613 du Code des sociétés, à hauteur de 0,15 euros par action existant à la date de détachement du coupon, à l'exclusion des actions détenues en propre par la Société, par prélèvement sur le compte indisponible « prime d'émission ». Le détachement du coupon donnant droit au remboursement interviendra à l'issue d'une période de deux mois suivant la publication de la présente décision au Moniteur Belge. Conformément à l'article 613 du Code des sociétés, cette période sera susceptible d'être prolongée. La mise en paiement du coupon interviendra postérieurement au détachement du coupon.			
2. Délégation de pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.			

\*

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

<sup>1</sup> Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

Si la Société publie au plus tard le **29 mars 2015** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533<sup>ter</sup> du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533<sup>ter</sup> du Code des sociétés.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2015.

(signature)

\_\_\_\_\_

***Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.***